



**Finances – Economie – Emploi
Formation et Chambres Consulaires**

OBJET : Débat d'orientations budgétaires – Année 2022

EXPOSE

L'article L.5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales indique que les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (E.P.C.I.) comprenant au moins une commune de 3 500 habitants, doivent procéder à l'organisation d'un débat d'orientations budgétaires.

Ce débat a pour vocation de permettre la présentation à l'assemblée délibérante des orientations budgétaires. Il est organisé dans un délai de 2 mois précédant l'examen des budgets primitifs.

Le document joint en annexe de la présente délibération et sur lequel s'appuie ce débat traite, entre autres éléments :

- de la structure et l'évolution prévisionnelle des dépenses et des recettes,
- des engagements pluriannuels envisagés,
- de la structure et de la gestion de la dette,
- de la structure et de l'évolution des effectifs et dépenses de personnel.

Ce dossier a été examiné lors de la Commission « Finances – Economie – Emploi – Formation et Chambres Consulaires » réunie le 1^{er} mars dernier.

DECISION

Compte tenu de ce qui précède, le conseil communautaire, par son vote, donne acte au Président de la tenue du débat d'orientations budgétaires de l'année 2022 et de la remise du rapport sur la base duquel il s'est tenu.

Le débat d'orientations budgétaires est adopté
à l'unanimité sur la présentation du rapport

Le 10 mars 2022

Le Pré

Alain H



Le Président,

Alain HUNAU

AR-Préfecture

044-200072726-20220311-15-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 11-03-2022

Publication le : 11-03-2022

Conseil Communautaire du



Communauté de communes

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRES

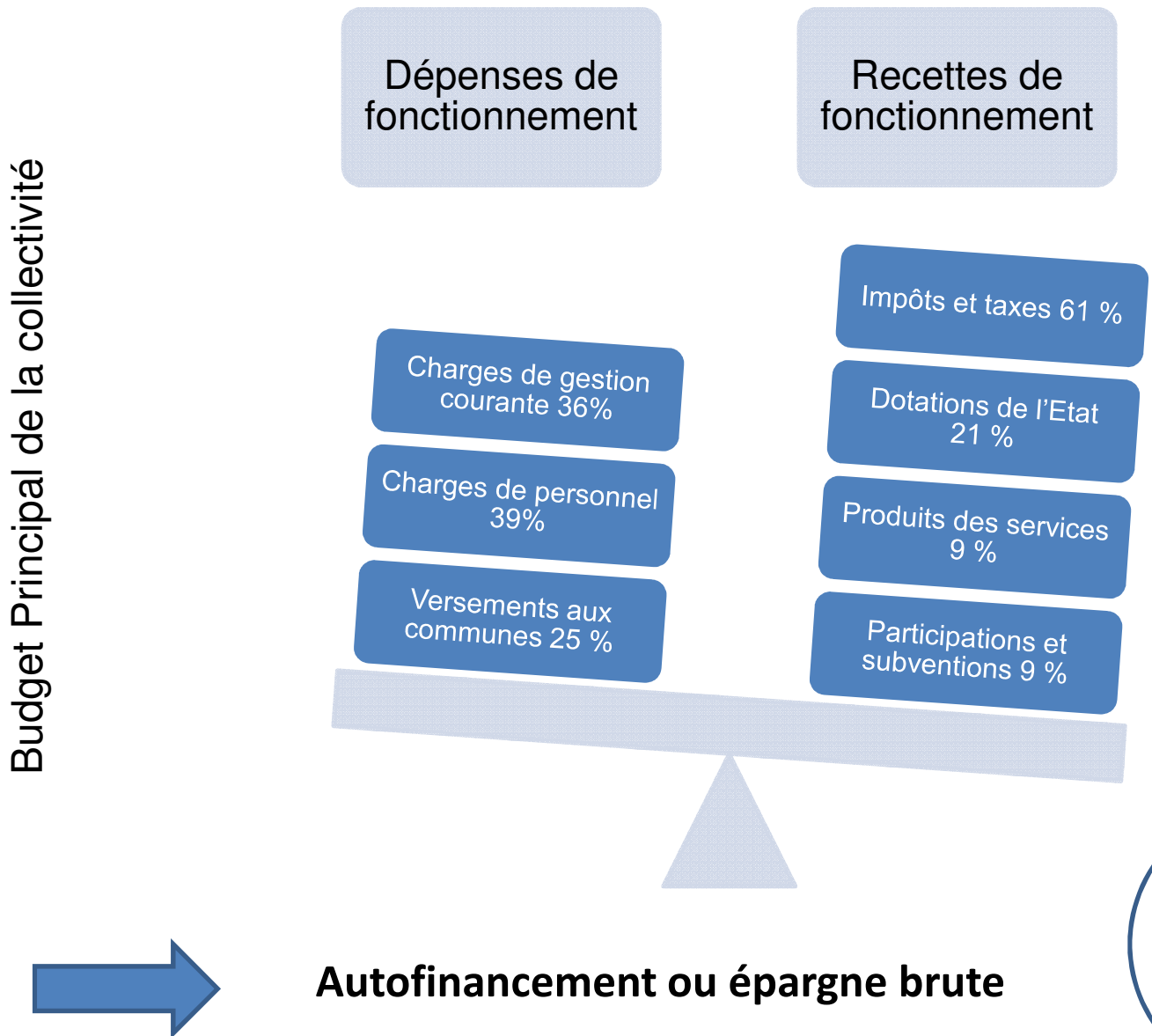
Mars 2022

** Tous les chiffres présentés pour 2021 sont provisoires, la clôture de l'exercice n'ayant pas encore eu lieu à la date de rédaction de ce document.*

CADRE JURIDIQUE

- Conformément à l'article L.5211-36 du Code Général des Territoriales, les Etablissements Publics de Intercommunale et les Communautés de Communes qui ont au moins une commune de plus de 3 500 habitants, doivent organiser un débat d'orientations budgétaires.
- Il est organisé dans un délai maximal de 2 mois précédant l'adoption des budgets primitifs.
- Ce débat a pour vocation de permettre :
 - d'informer sur la situation financière de la collectivité,
 - de discuter de ses orientations budgétaires.
- Ce document doit, entre autres éléments, traiter des points suivants :
 - la structure et l'évolution des dépenses,
 - la structure et la gestion de la dette,
 - l'évolution du besoin de financement annuel,
 - la structure et l'évolution des effectifs.

Le mécanisme de l'autofinancement



Le mécanisme de l'autofinancement

Autofinancement de l'exercice (épargne brute)
+
Épargne issue des exercices précédents (fonds de roulement)

+	-
Subvention d'équipement FCTVA	Remboursement du capital de la dette
Nouveaux emprunts	



Disponible pour le financement des investissements

Résultats 2021 – budget principal

En fonctionnement

Recettes réelles de fonctionnement	22 041 K€
<u>Dépenses réelles de fonctionnement</u>	<u>19 604 K€</u>
Epargne brute (autofinancement)	2 438 K€

En investissement

Recettes d'investissement 2021	2 912 K€
<u>Dépenses d'investissement 2021</u>	<u>3 464 K€</u>
Déficit d'investissement	- 1 452 K€

Fonds de roulement fin 2020	7 176 K€
<u>Impact budgétaire exercice 2021</u>	<u>985 K€</u>
Fonds de roulement projeté fin 2021	8 162 K€
<i>Fdr après prise en compte des RAR</i>	<i>5 232 K€</i>

Stock de dette au 31/12/2021	5 911 K€
Soit une capacité de désendettement de	2,42 ans

Situation financière satisfaisante

➤ **Un Taux d'épargne qui se maintient**

Epargne brute (différence entre recettes et dépenses de fonctionnement)
Recettes de fonctionnement

Epargne brute = 11 % pour 2021 (10,6 % en 2020)

➤ **Ratio de désendettement bas**

En cours de la dette au 31/12/N
Epargne brute

2,42 années en 2021 (2,3 ans en 2020)

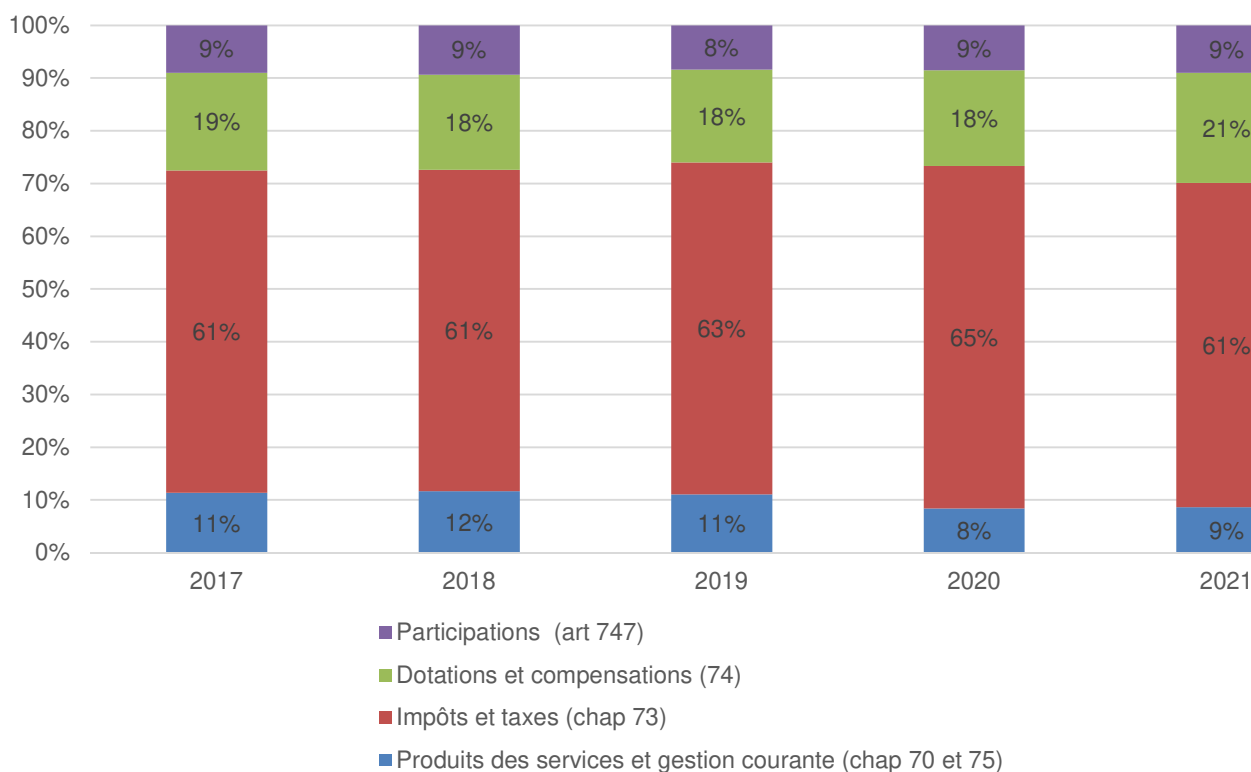
➤ **Fonds de roulement satisfaisant**

Constaté en fin d'exercice, il correspond au cumul des excédents de la collectivité a dégagés au cours du temps.

8 162 K€ à fin 2021

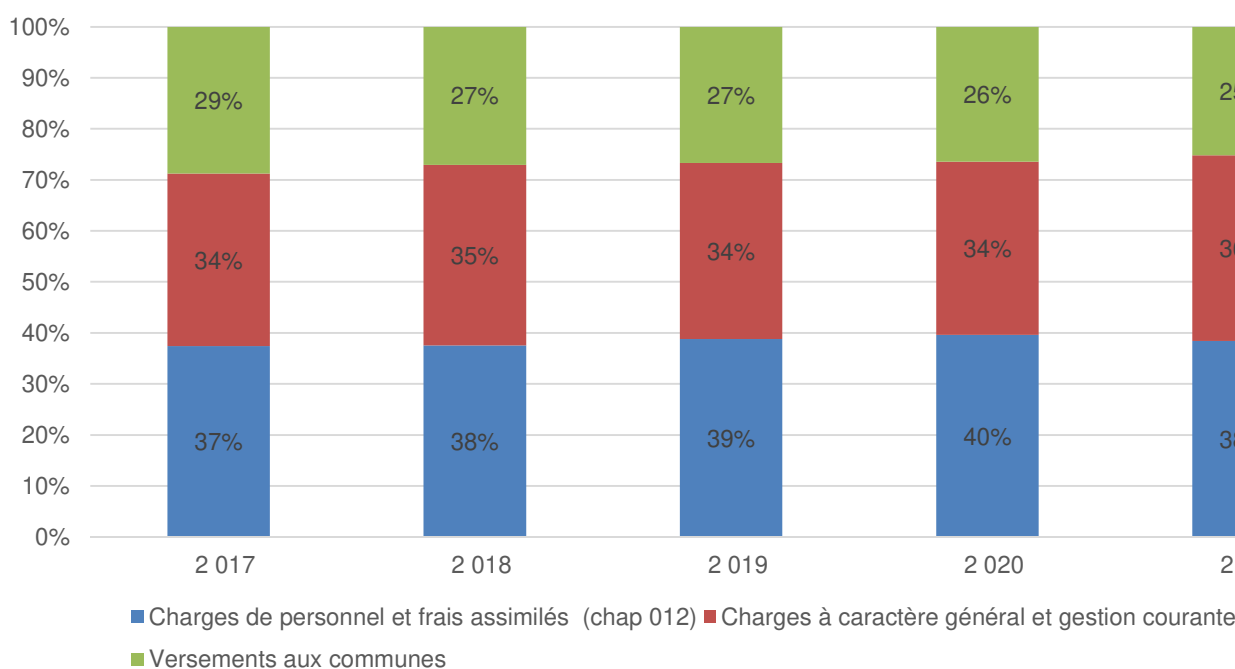
5 232 K€ après prise en compte des RAR 2021

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT



	2 017	2 018	2 019	2 020
Produits des services et gestion courante (chap 70 et 75)	2 309 778	2 389 494	2 354 694	1 747 8
Impôts et taxes (chap 73)	12 440 334	12 472 864	13 404 117	13 574 1
Dotations et compensations (74)	3 769 229	3 688 518	3 744 632	3 792 4
Participations (art 747)	1 826 133	1 911 502	1 790 629	1 779 7
	20 345 474	20 462 378	21 294 072	20 894 2

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



	2 017	2 018	2 019	2 020
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	6 848 672	6 850 917	7 170 217	7 392 832
Charges à caractère général et gestion courante	6 203 108	6 455 122	6 368 620	6 343 478
Versements aux communes	5 265 617	4 933 621	4 933 621	4 933 621
	18 317 397	18 239 660	18 472 458	18 669 931

COMPETENCE TRANSPORTS

Création d'un budget annexe transports qui retrace les suivantes :

- C'bus (convention de gestion avec la région)
 - Facturation des trajets par le transporteur = 400 K€
 - Participation de la Région Pays de la Loire = 146 K€
 - Gratuité pour les usagers
 - Dessertes adaptées aux besoins des principaux territoire

- Transports à la demande
 - Coût actuel = 60 K€
 - Pas d'augmentation malgré la montée en puissance du service, de l'âge d'accès, élargissement des horaires et du nombre de lignes

- Transports scolaires
 - Participation région qui sera portée de 22 € à 30 € par élève (+36%) soit 94 K€ sur la base des fréquentations 2021
 - Reprise en année pleine des salariés de l'ex SITC

PERSPECTIVES D'EVOLUTION 2022-20

➤ **Légère progression des recettes**

- Coefficient de revalorisation des bases en hausse mais à peine de l'inflation et qui n'impacte que peu les bases de l'EPCI
- Hausse attendue du produit de la fraction de TVA
- Pas d'augmentation des taux de taxes foncières et de cotisations des entreprises
- Augmentation du produit de la taxe GEMAPI de 5 %
- Transfert progressif des ressources du chapitre 73 (impôts et taxes) vers le chapitre 74 (compensations) => Pratiquement plus aucun le

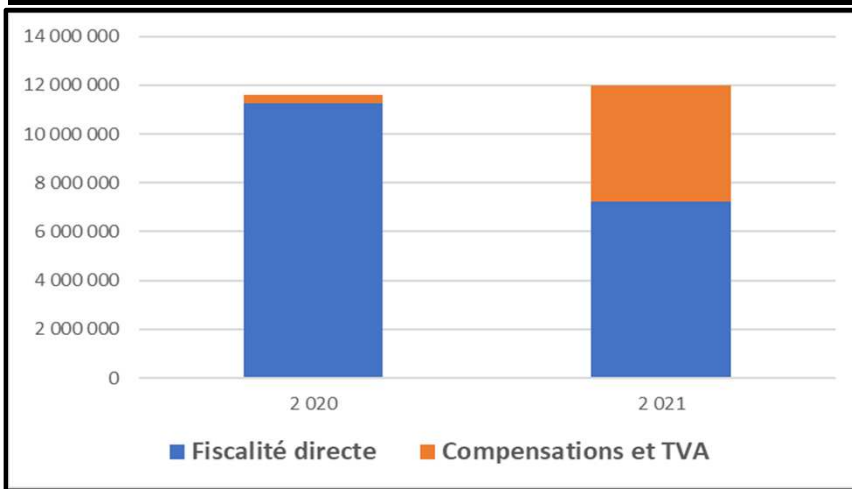
➤ **Hausse des dépenses**

- Poursuite du déploiement des compétences les plus récentes : transports, mobilité et OPAH
- Reprise des séjours ski et européens et des animations suspendus en raison de la crise sanitaire
- Hausse des tarifs de l'énergie

➤ **Risque de dégradation progressive de l'autofinancement**

PERTE DE LEVIER FISCAL

Produit en €	2020	2021
CET + TASCOM + IFER	7 390 745	6 656 381
compensations CET	54 257	1 160 272
TH + TF	3 843 514	574 399
compensations TH+TF	331 408	24 226
fraction de TVA	0	3 577 719
	11 619 924	11 992 997



Entre 2020 et 2021, la part des produits perçus par la collectivité a diminué de 39,5% à 57,5% suite à une compensation rapportée. La part des produits perçus par la collectivité est passée de 100,5% à 39,5%.

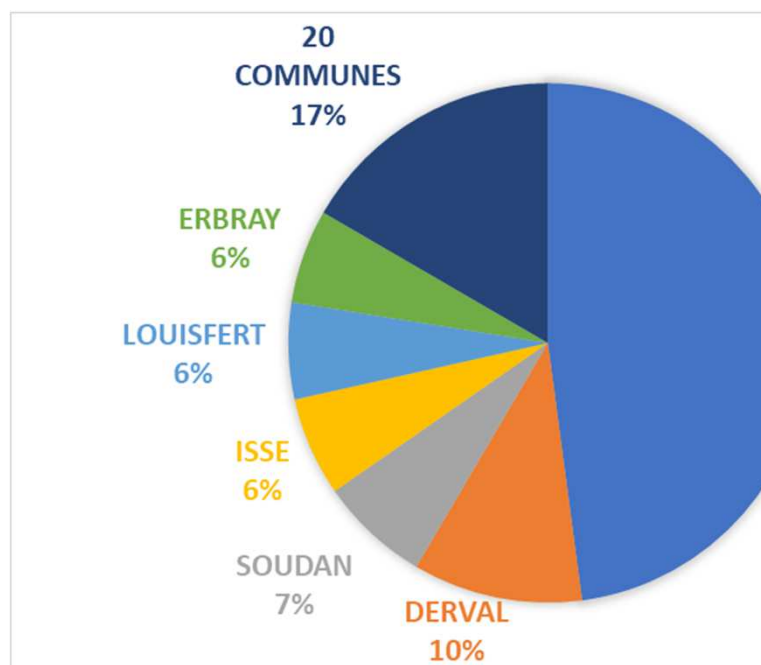
La part du produit perçue par la collectivité va évoluer suite à une augmentation des taux sur les taxes s'élève à 39,5% en 2021.

=> Pour accompagner le développement économique du territoire, la collectivité n'augmentera pas les taux de fiscalité en 2022.

=> **Seul l'accueil de nouvelles entreprises qui vont générer des recettes fiscales supplémentaires peut apporter de nouvelles perspectives de croissance des ressources de la collectivité.**

FISCALITE ECONOMIQUE

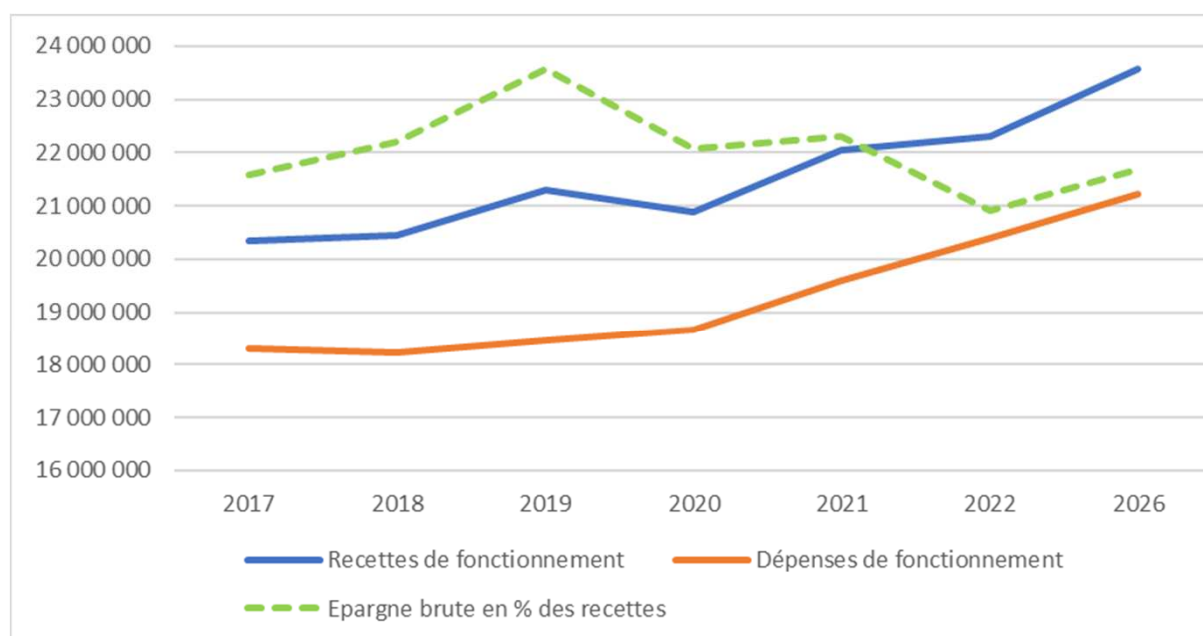
Produits 2021	CET + IFER + TASCOM	
CHATEAUBRIANT	3 191 148	47,9%
DERVAL	704 226	10,6%
SOUDAN	458 065	6,9%
ISSE	410 727	6,2%
LOUISFERT	400 738	6,0%
ERBRAY	390 165	5,9%
20 COMMUNES	1 108 262	16,6%
	6 663 331	100,0%



(RETRO)PROSPECTIVE 2021-2026

	Rétrospective				
	2017	2018	2019	2020	2021
Recettes de fonctionnement	20 345 473	20 462 380	21 294 075	20 894 187	22 041 907
Dépenses de fonctionnement	18 317 397	18 239 659	18 472 457	18 669 932	19 604 394
Epargne brute	1 988 365	2 222 721	2 821 617	2 224 255	2 437 512
Epargne brute en % des recettes	9,8%	10,9%	13,3%	10,6%	11,1%

- ✓ Dynamique de progression des recettes à court terme faible
- ✓ Autofinancement stable en 2021 qui devrait baisser en 2022
- ✓ Objectif d'autofinancement qui ne devra pas être inférieur à 10% en



RAPPEL DES INVESTISSEMENTS 2022-

Programme d'investissements présenté lors du DOB 2021
et confirmé dans le contrat de ruralité, de relance et de transition
(CRRTE) 2020-2026 adopté le 7 octobre 2021

	2022	2023	2024	2025
Investissements récurrents			6 000 000	
Fonds de concours + subventions			1 100 000	
Habitat - OPAH			1 777 000	
Liaisons douces		763 700		
Mobilité - Autopartage et VAE			417 000	
Contournement Derval			500 000	
Rénovation énergétique		500 000		
Voirie et hydraulique			1 428 000	
Batiment tertiaire	2 500 000			
Pole formation (Acier +)	1 942 000			
Ancienne maison retraite Derval	661 500	1 000 000		
Culture - Bibliothèques	350 000		386 600	
Enfance - Multi-accueils		2 033 500		
Jeunesse - Borderie	133 800			
Equipements aquatiques - Dauphins			11 600 000	
Equipements sportifs				3 600 000
Tourisme - offre d'accueil	<i>études</i>		1 200 000	
Tourisme - Hunaudière		672 500		
Tourisme - Voies vertes			1 250 000	
Foirail	300 000			
Espace France service, plateforme cars, GV		350 000		

PROPOSITION D'AXES POUR 202

- Poursuite des dispositifs de fonds de concours aux commu
- Maintien de la prime vélo et installation de 3 nouvelles vélos à assistance électrique et d'une station d'auto-partag
- Un accent important sur la formation :
 - avec l'ouverture du centre de formation du GRETA et l'accu de production sur l'ancien site d'Acier +
 - avec le lancement de la construction d'un bâtiment tertiai formation supérieure avec en particulier l'accueil des campus connecté
- Réhabilitation de la piscine espaces Dauphins : concours e

PROPOSITION D'AXES POUR 202

- Mise en valeur du site touristique de la Hunaudière et d'études visant à développer l'offre touristique locale
- Poursuite de l'aménagement des voies douces et randonnées
- Extension du Foirail
- Création d'un Espace France Service à Châteaubriant
- Pôle enfance jeunesse de la Borderie : ouverture supplémentaire au centre de loisirs et lancement des études de création d'un multi accueil
- Lancement d'études de requalification de la zone horizon

SYNTHESE 2022-2026

Programme d'investissement = 40 500 K€

Remboursement du capital des emprunts existants = 2 053 K€

Autofinancement sur la période = 15 200 K€ (fonds de résultats)

Financements externes mobilisables estimés à ce jour (su FCTVA) = 16 500 K€

Solde à financer sur la période = 12 000 K€

- Mobilisation de financements externes : contrat territorial régional, DSIL et DETR, fonds européens...
- Le recours à l'emprunt est pertinent pour le d'équipements structurants dans un contexte de faiblesse de la collectivité et de taux d'intérêts historiquement bas

FOCUS ENDETTEMENT

La dette : un levier parmi d'autres pour le financement des investissements

Quelles sont les autres sources de financement ?

- ▲ Les ressources propres
 - ▲ Autofinancement (épargnes)
 - ▲ Cessions
 - ▲ FCTVA
- ▲ L'utilisation des excédents antérieurs (fonds de roulement)
- ▲ Les subventions
 - ▲ Mesures de soutien à l'investissement (DSIL, DETR...)

Quels sont les autres leviers ?

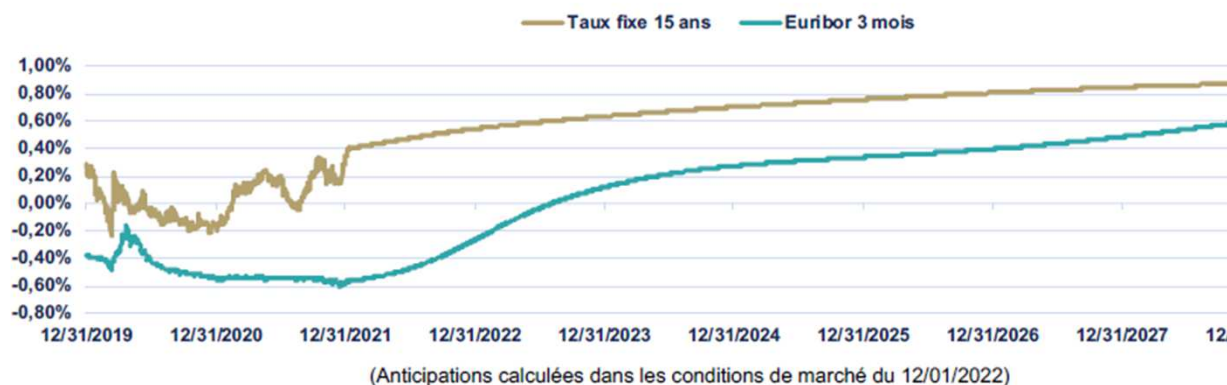
- ▲ Travailler la section de fonctionnement
 - ▲ RRF : fiscalité, chap. 70 et 71 : taux, abattement...
 - ▲ DRF : 011, 012
- ▲ « Calibrer » le PPI
 - ▲ Etablir un PPI cohérent : aligner les investissements sur la durée du mandat afin d'éviter des

Et enfin, chiffrer l'emprunt nécessaire

FOCUS ENDETTEMENT

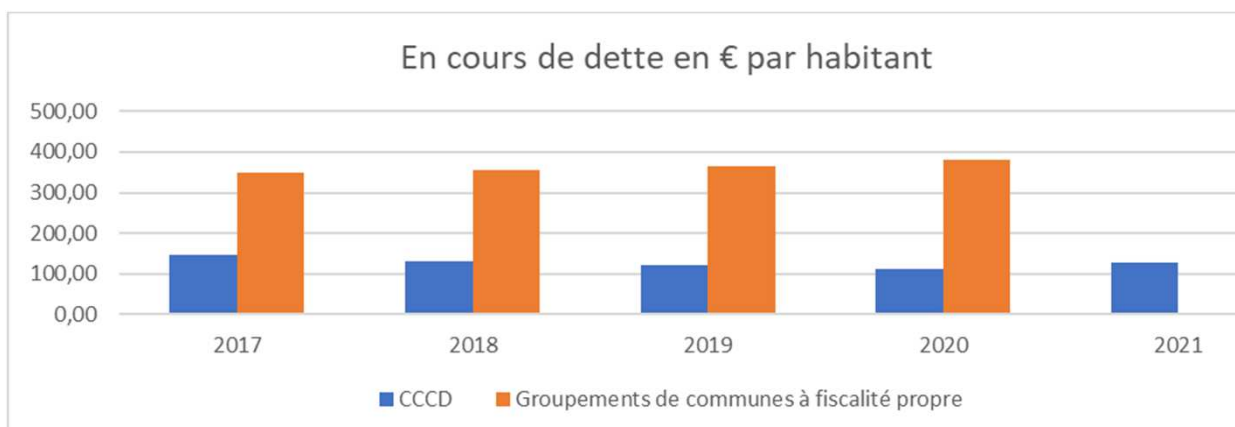
Situation macro-économique favorable

Évolution de l'Euribor 3 mois et du taux fixe 15 ans (linéaire annuel)



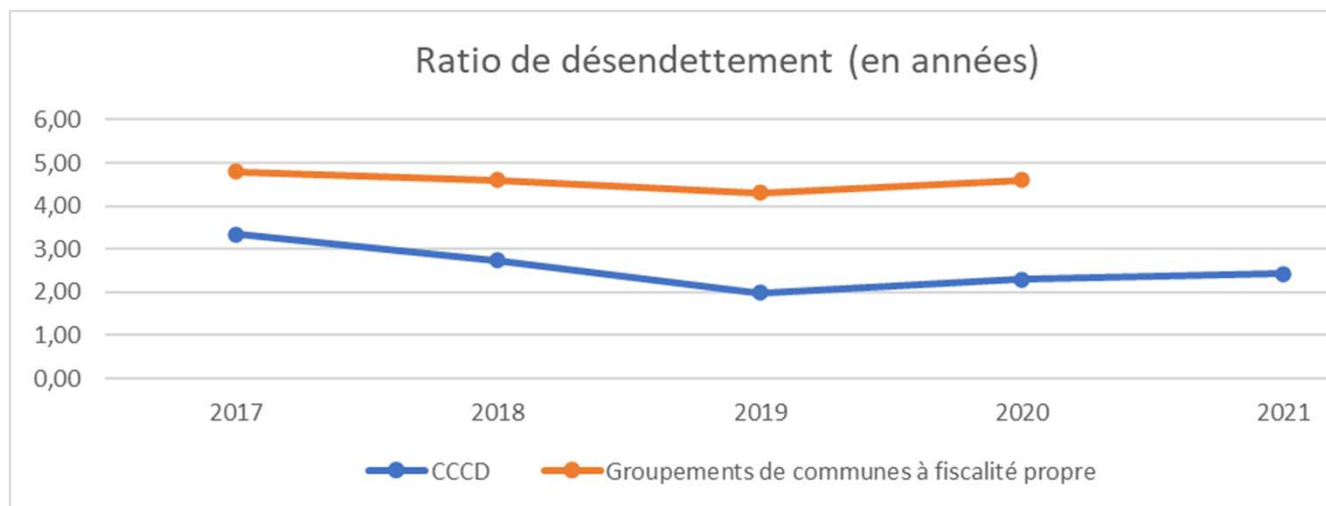
FinanceActive

Une collectivité peu endettée



FOCUS ENDETTEMENT

Avec une bonne capacité de désendettement (en cours de descente à l'épargne brute)

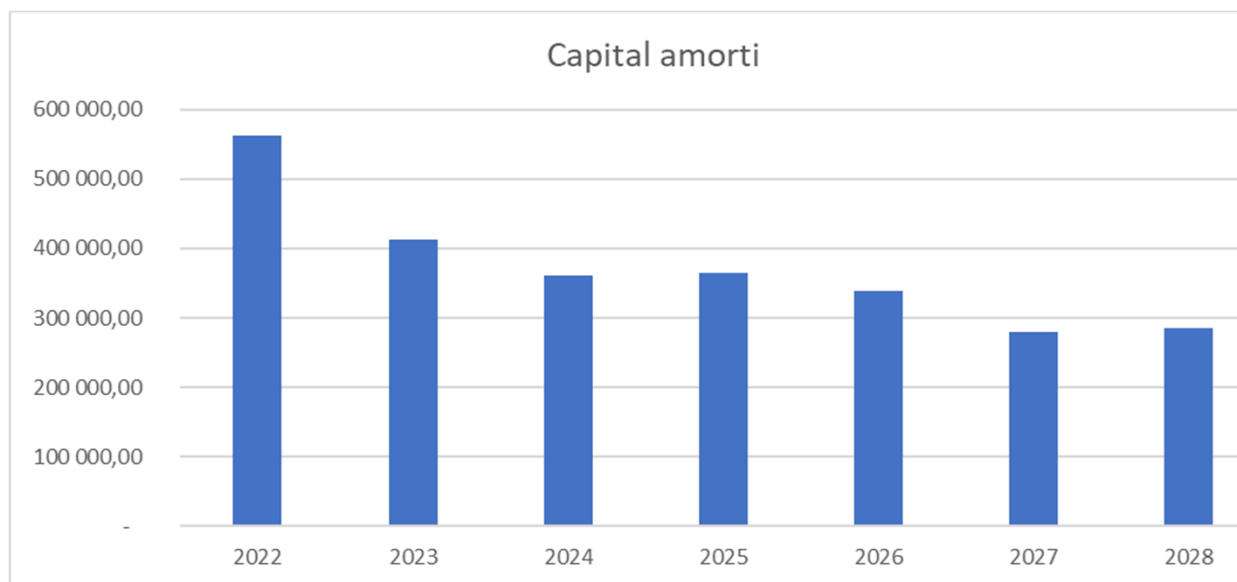


La loi de programmation des finances publiques 2018-2022 a défini, par type de collectivité territoriale ou de groupements, un plafond de dette en années de référence.

Il s'établit à **12 ans** pour les communes et EPCI.

FOCUS ENDETTEMENT

Profil d'extinction de la dette actuelle



Capacité importante d'emprunt qui pourrait aller jusqu'à 12 000 K€

Dont 6 000 K€ qui pourraient être fléchés sur l'opération de ré
l'espace Dauphins

DETAILS ENDETTEMENT AU 31/12/2022

budget principal

Synthèse

Capital restant dû	Taux moyen	Durée de vie	M
5 911 163 €	1,73%	17 ans et 3 mois	

Par type de risque

Type	Encours	% d'exposition	M
Fixe	3 121 374 €	52,80%	
Variable	122 000 €	2,06%	
Livret A	2 576 923 €	43,59%	
Barrière	90 867 €	1,54%	
Ensemble des risques	5 911 163 €	100,00%	

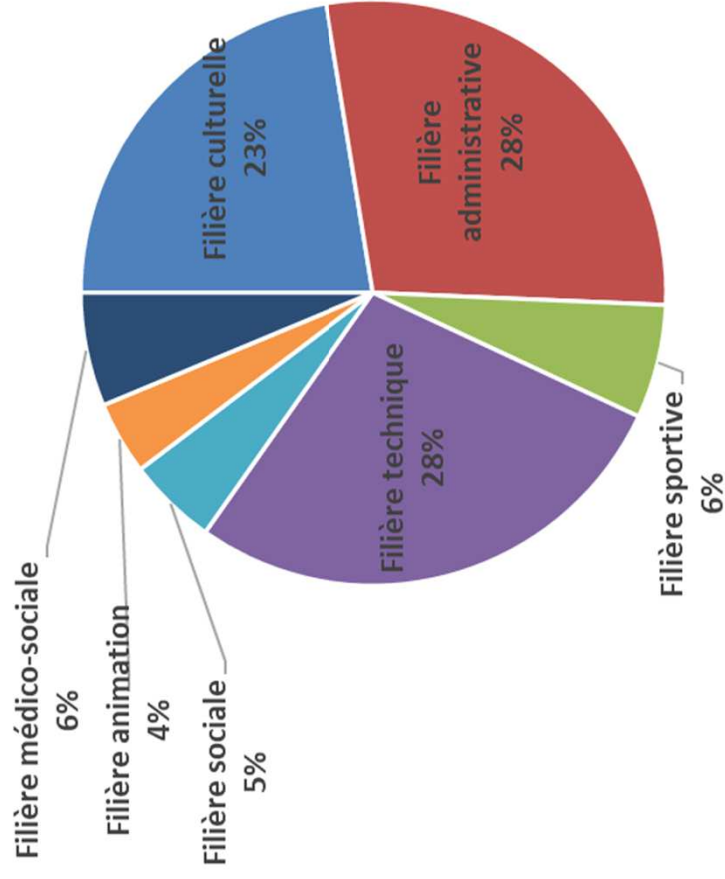
Sur le budget annexe zones, une convention de crédit moyen signée pour 3 ans pour un montant de 1 180 K€ au taux fixe de
Possibilité de remboursement à tout moment (en cas de vent notamment) sans frais.

ANNEXE PERSONNEL

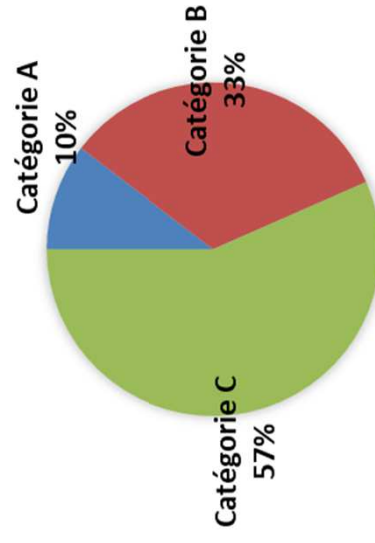
Effectifs et charges de personnel

Février 2022

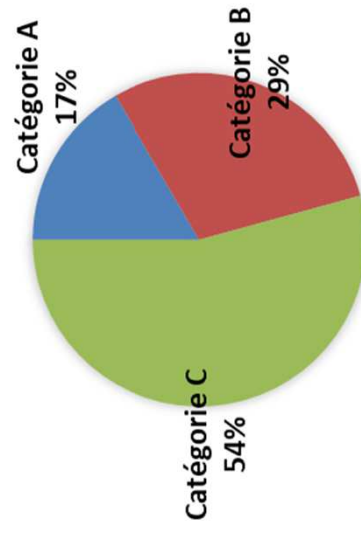
Répartition par filière - Année 2021



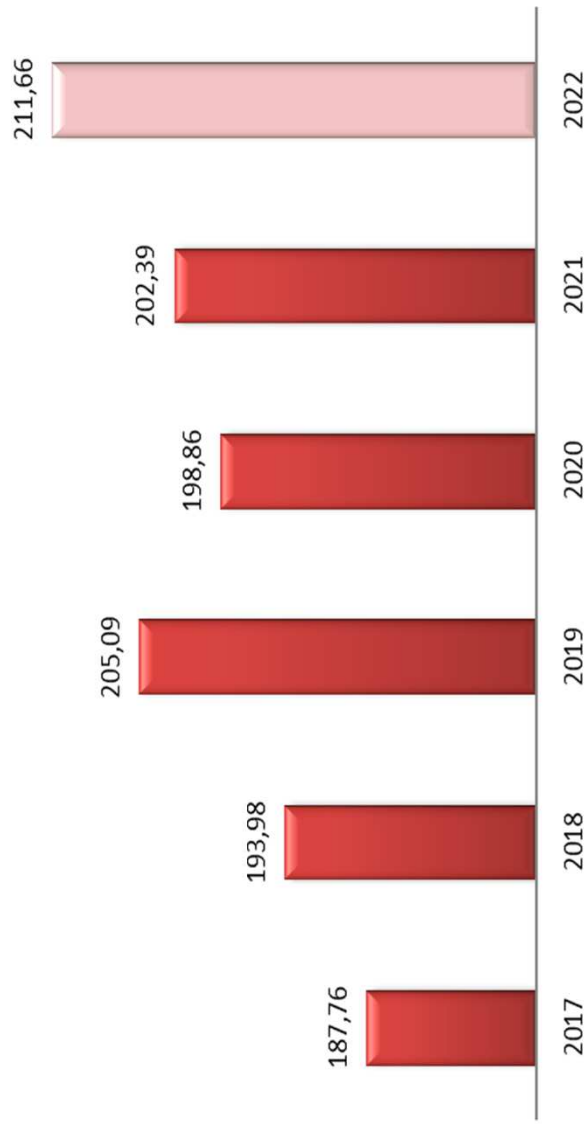
RÉPARTITION PAR CATÉGORIES ANNÉE 2017



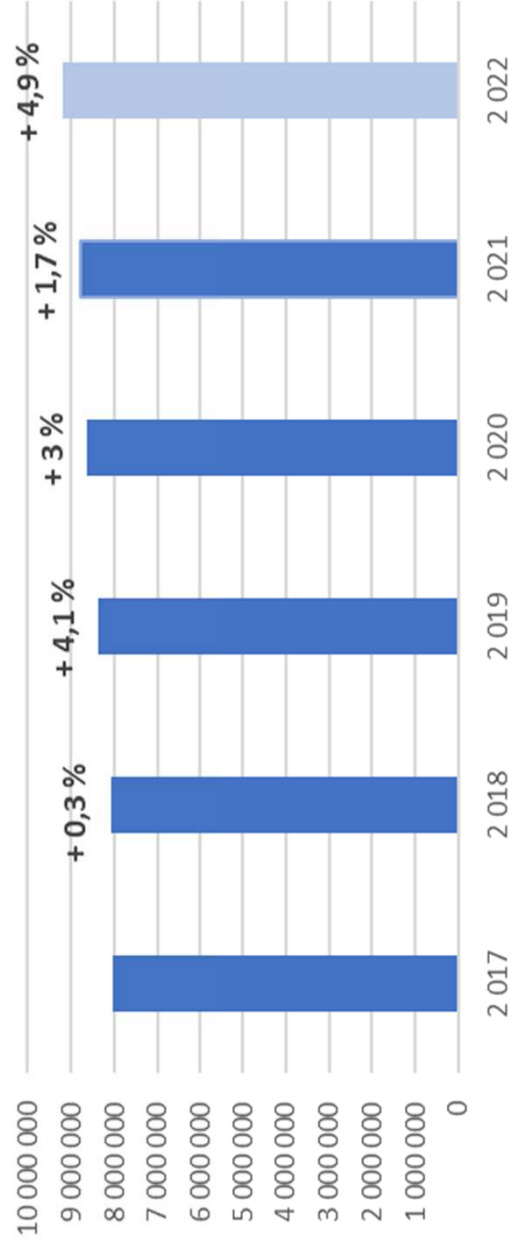
RÉPARTITION PAR CATÉGORIES ANNÉE 2021



Evolution du nombre ETP au 31/12



Evolution des dépenses de personnel en €





BUDGETS ANNEXES

Des budgets (TEOM, REOM et SPANC) qui doivent arriver à l'équilibre sans intervention du budget général → financement par les usagers du service

Le budget office du tourisme, service public administratif, dont l'équilibre se fait grâce à une subvention du budget principal

Des budgets de type lotissement (Immobilier d'entreprise et Zones d'activités) qui ont vocation à s'équilibrer sur la durée de l'opération.

Après une phase de financement des investissements, l'équilibre se fait dans le temps en fonction des ventes réalisées.

Le budget tran
dont l'équilibre
une subventio
princ

BUDGETS ORDURES MENAGERES

Les deux budgets des territoires historiques présentent des évolutions comparables

- ✓ Stagnation ou baisse progressive des recettes
 - Pas d'évolutions tarifaires
 - Tendances à la baisse des soutiens et reprises
- ✓ Hausse constante des dépenses
 - Tarifs de prestations collecte/tri/traitement en hausse + augmentation des TGAP
- ✓ Epargne brute 2021 estimée à 278 K€ pour les deux budgets
- ✓ Fonds de roulement estimé à 2 000 K€ pour les deux budgets à fin 2021

Enjeux

- ✓ Requalification de déchèteries
 - Première phase (Châteaubriant) engagée en 2022
 - Seconde phase (Petit-Auverné) lancée dès que les autorisations nécessaires seront obtenues
- ✓ Poursuite programme de renouvellement des bennes

BUDGETS ECONOMIQUES

Budgets Zones et Immobilier d'entreprises

Investissements sur 2022-2026

- Engagement de la construction de nouveaux ateliers relais
- Engagement avec Loire Atlantique Développement d'un projet de requalification et de densification des zones économiques reconstitution d'une réserve foncière
- Étude pour l'installation d'une passerelle piétons/vélos à hauteur de la gare

BUDGET ANNEXE TRANSPORTS

- C'bus + TAD + Scolaires
- Ce budget s'équilibre grâce à une participation du budget principal
montant sera à définir

Impact budgétaire nul sur l'exercice 2022 par rapport 2021

- les produits et charges portés par ce budget annexe étaient portés par le budget principal en 2021
- Pas d'évolution du service entraînant un impact budgétaire sur 2022

BUDGET ANNEXE SPANC

- Pas de section d'investissement sur ce budget
- Pas de dette sur ce budget

Réorganisation depuis l'année 2021

- Harmonisation des modes de fonctionnement des deux historiques
- Politique tarifaire déterminée de manière à couvrir la charge de et les frais de structure du budget sur une période pluriannuelle

BUDGET ANNEXE OFFICE DU TOURISME

- Pas d'endettement sur ce budget
- Ce budget s'équilibre grâce à une participation de 200 K€ principal

AR-Préfecture

044-200072726-20220311-15-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 11-03-2022

Publication le : 11-03-2022



Le Président,


Alain HUNAU

Membres titulaires en exercice : 54

L'an deux mil vingt-deux, le dix mars, les membres de la Communauté de Communes de Châteaubriant – Derval se sont réunis à Châteaubriant – au siège de la communauté de communes- sous la Présidence de M. Alain HUNAULT

Communes	Conseillers Communautaires	Prés.	Abs.	Exc.	Donne pouvoir à	Nom de la personne	
LA CHAPELLE GLAIN	M. Michel POUPART			X	P	M. Sébastien CROSSOUARD	
CHATEAUBRIANT	M. Alain HUNAULT	X					
	Mme Catherine CIRON	X					
	M. Georges-Henri NOMARI	X					
	Mme Jacqueline BOMBRAY	X					
	M. Rudy BOISSEAU	X					
	Mme Claudie SONNET	X					
	M. Elias AMIOUNI	X					
	Mme Christine BOURDEL	X					
	M. Jean-Luc MARSOLLIER	X					
	Mme Simone GITEAU				X	P	Mme Catherine CIRON
	M. Bernard GAUDIN	X					
M. François-Xavier LE HECHO	X						
DERVAL	M. Dominique DAVID	X					
	Mme Jacqueline LEBLAY	X					
	M. Michel HORHANT	X					
	Mme Laurence LE BIHAN	X					
ERBRAY	Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET	X					
	M. Jean-Noël BEAUDOIN	X					
	Mme Lucie PAUL				X	P	Mme Isabelle DUFOURD BOUCHET
FERCE	M. Alain LE TOLGUENEC	X					
LE GRAND AUVERNE	M. Sébastien CROSSOUARD	X					
ISSÉ	Mme Béatrice PIERRISNARD	X					
	M. Sylvain HAMON	X					
JANS	Mme Marie-Irène BOUIN	X					
	M. Sylvain DESCARPENTRIES				X	P	Mme Marie-Irène BOUIN
JUIGNE DES MOUTIERS	Mme Brigitte MAISON	X					

LOUISFERT	M. Alain GUILLOIS	X				
LUSANGER	M. Yves FROMENTIN	X				
	Mme Mireille BELLON-CHAMOT	X				
MARSAC SUR DON	M. Hervé DE TROGOFF			X	P	M. Alain HUNAUT
	Mme Géraldine PINSON-LERAY			X	P	M. Jean-Luc MARSOLLIER
LA MEILLERAYE DE BRETAGNE	Mme Marie-Pierre GUERIN	X				
	M. Jean-Yves GICQUEL			X		
MOIDON LA RIVIERE	M. Patrick GALIVEL	X				
	Mme Annette PIÉTIN	X				
MOUAIS	M. Yvan MÉNAGER	X				
NOYAL SUR BRUTZ	Mme Édith MARGUIN	X				
PETIT AUVERNE	M. Guy DELAUNAY	X				
ROUGE	M. Jean-Michel DUCLOS	X				
	Mme Isabelle MICHAUX	X				
	Mme Catherine LE HECHO			X	P	M. François-Xavier LE HECHO
RUFFIGNE	M. Louis SIMONEAU	X				
SAINT AUBIN DES CHATEAUX	M. Daniel RABU	X				
	Mme Marie-Paule SECHET	X				
SAINT JULIEN DE VOUVANTES	M. Jean-Michel CHEVALIER	X				
SAINT VINCENT DES LANDES	M. Alain RABU	X				
	Mme Marie-Anne LAILLET	X				
SION LES MINES	M. Bruno DEBRAY	X				
	Mme Martine CHEVALIER	X				
SOUDAN	M. Jean-Claude DESGUÉS	X				
	Mme Nathalie PIGRÉE	X				
SOULVACHE	M. Didier PAITIER			X	P	M. Louis SIMONEAU
VILLEPOT	M. Philippe DUGRAVOT	X				

Secrétaire de Séance : Monsieur François-Xavier LE HECHO

AR-Préfecture

044-200072726-20220311-15-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 11-03-2022

Publication le : 11-03-2022



Le Président,

Alain HUNAUT